



3-1593
SOCOTEC EQUIPEMENTS
Agence Équipements Quimper
6 Rue François Lemarie
29000 QUIMPER
Tél. : (+33)2.98.90.37.37

Dossier : 92420NK1168

Le présent document est un extrait des observations mentionnées dans le rapport d'inspection des installations électriques n° 92420/26/2588.

Ce document, destiné à faciliter l'exploitation du rapport précité, ne se substitue pas à ce dernier.

Nous avons classé les observations selon deux critères :

- la priorité de la mise en conformité
- la rubrique réglementaire la caractérisant.

Vous trouverez sur la page suivante les représentations graphiques de ces classements.

Pour ce qui concerne la priorité d'intervention, il s'agit d'une priorité théorique proposée par SOCOTEC. Il appartient au chef d'établissement de l'adapter en fonction des risques particuliers liés à l'exploitation des installations.

**EXTRAIT DU RAPPORT D'INSPECTION DES
INSTALLATIONS ELECTRIQUES
N° 92420/26/2588**

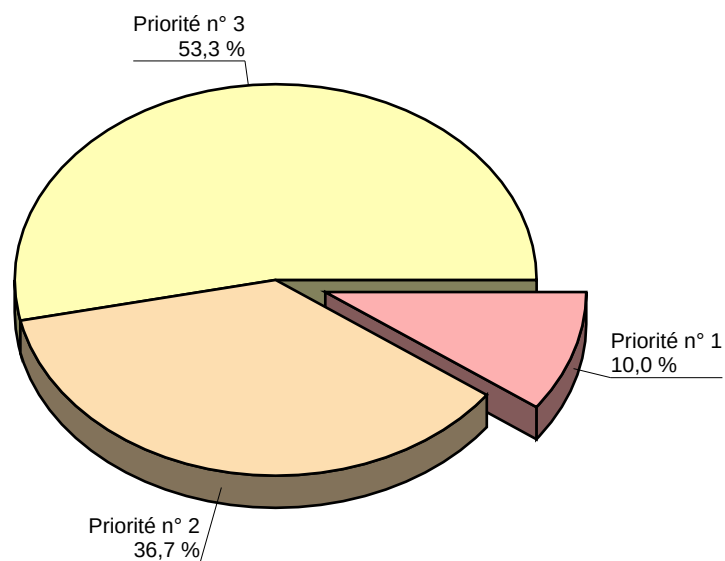
BANQUE ALIMENTAIRE
Ancien atelier municipal
Allée du Stang
29120 COMBRIT

Date de vérification : 04/06/2026

Vérificateur : DANIEL Dylan

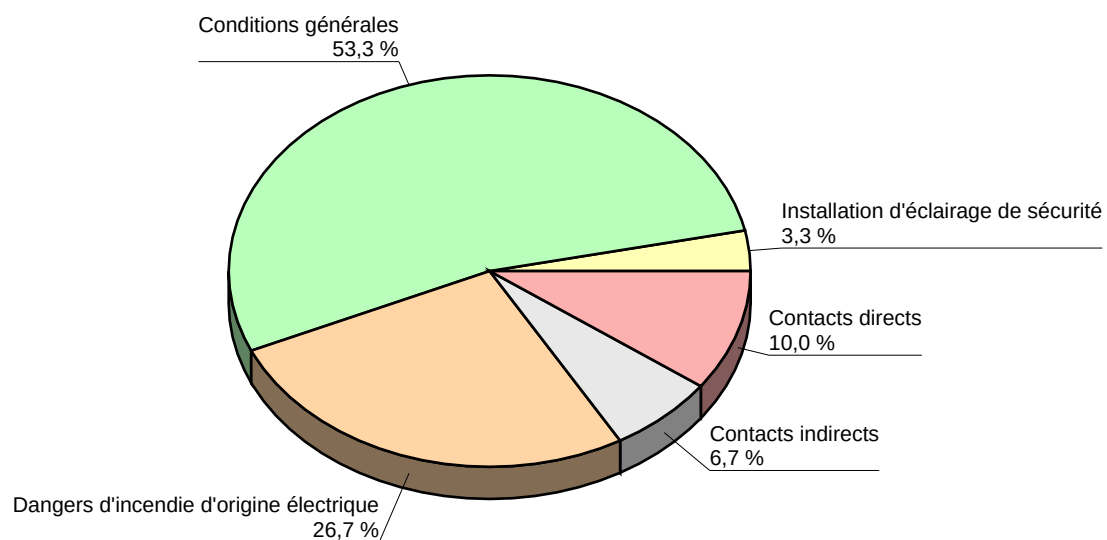
Répartition par priorités

Priorité	Nombre
Priorité n° 1	3
Priorité n° 2	11
Priorité n° 3	16



Répartition par rubriques d'observation

Rubrique d'observation	Nombre
Contacts directs	3
Contacts indirects	2
Dangers d'incendie d'origine électrique	8
Conditions générales	16
Installation d'éclairage de sécurité	1



N° Obs.	Rubrique (2)	Priorité (1)	Observations	Suite donnée	Date de mise en conformité
1		2	<u>OBSERVATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL</u> <u>Eclairage de sécurité</u> 12/12/2012 : Absence d'éclairage de sécurité d'évacuation. <i>Assurer l'éclairage de sécurité d'évacuation par une installation fixe permettant d'accéder à l'extérieur par l'éclairage des cheminements, des sorties, de la signalisation de sécurité, des obstacles et des indications de changement de direction.</i> <u>Liaison Équipotentielle principale</u>		
2	C.I.	2	12/12/2012 : Etablir à l'intérieur de chaque bâtiment une liaison équipotentielle principale entre les éléments susceptibles de propager un potentiel extérieur. <i>A réaliser.</i> <u>OBSERVATIONS SUR LES TABLEAUX</u> <u>BANQUE ALIMENTAIRE</u> SALLE DETENTE TABLEAU GENERAL		
3	C.I.	2	24/01/2022 : Bornier de terre : raccordement multiples de conducteurs de protection. <i>A modifier de manière à ce qu'une intervention sur un des conducteurs n'affecte pas la connexion des autres conducteurs (par exemple en utilisant un bornier de terre permettant de raccorder chaque conducteur individuellement).</i>		
4	D.I.	2	24/01/2022 : Capacité des bornes insuffisante. <i>A remplacer par un modèle adapté au nombre et à la section des conducteurs.</i>		
5	G.	3	23/11/2009 : Absence d'identification. <i>A réaliser, par exemple à l'aide d'étiquettes ou de schémas.</i> - Non identifié 2		
6	D.I.	2	19/12/2012 : Type et calibre des fusibles du circuit non uniformisés 10A et 20A ATELIER TD ATELIER		
7	G.	3	19/02/1997 : Absence de dispositif de coupure d'urgence omnipolaire. <i>A installer.</i> - Prise		
8	D.I.	2	05/12/2011 : Protection contre les surintensités inadaptée. <i>A protéger par des fusibles de protection type gG , calibré à 25A max.</i>		

1 - Les priorités sont classées de 1 à 3, dans l'ordre d'urgence décroissant

2 - Codes des rubriques :

C.D. Contacts directs

C.I. Contacts indirects

D.I. Dangers d'incendie d'origine électrique

I.S. Installations d'éclairage de sécurité des locaux électriques

D.E. Danger d'explosion

G. Conditions générales

N° Obs.	Rubrique (2)	Priorité (1)	Observations	Suite donnée	Date de mise en conformité
			GARAGE		
			TD GARAGE		
9	G.	3	19/02/1997 : Absence de dispositif de coupure d'urgence omnipolaire. <i>A installer.</i> - 1 Inter fusible avec ruban noir (départ lumière)		
10	G.	3	23/11/2009 : Composant détérioré. <i>A remplacer OU à déposer</i> - Non repéré (ppe à fuel)		
11	G.	3	01/12/2005 : Absence d'identification. <i>A réaliser, par exemple à l'aide d'étiquettes ou de schémas.</i> - 2 Protect. Lumière		
12	D.I.	2	22/11/2010 : Protection contre les surintensités inadaptée. <i>A protéger par un dispositif de protection calibré en fonction de l'intensité admissible de la canalisation. Mettre en place un fusible 10A type g</i>		
			<u>EXTERIEUR</u>		
			ATELIER		
	G.	3	31/01/2023 : Les équipements ou locaux repérés par le sigle NVI dans les tableaux du chapitre IV n'ont pu être vérifiés pour des raisons d'inaccessibilité. Il en est de même des éléments suivants :		
			TABLEAU		
			- Non identifié		
13	G.	3	24/01/2022 : Absence d'identification. <i>A réaliser, par exemple à l'aide d'étiquettes ou de schémas.</i>		
			TABLEAU CUISINE		
14	G.	3	04/06/2026 : Absence d'identification. <i>A réaliser, par exemple à l'aide d'étiquettes ou de schémas.</i> - Inter diff 1		
15	G.	3	04/06/2026 : Alimentation de l'appareillage par sa partie inférieure. <i>Apposer une afficheur attirant l'attention sur cette particularité.</i>		
16	D.I.	2	04/06/2026 : Le courant assigné de l'interrupteur est insuffisant. <i>A remplacer par un interrupteur de calibre au moins égal à 32A et de sensibilité 30mA OU le désinstaller et utiliser le 40A installé.</i> - Canalisation en amont de l'inter diff 2		

1 - Les priorités sont classées de 1 à 3, dans l'ordre d'urgence décroissant

2 - Codes des rubriques :

C.D. Contacts directs

I.S. Installations d'éclairage de sécurité des locaux électriques

C.I. Contacts indirects

D.E. Danger d'explosion

D.I. Dangers d'incendie d'origine électrique

G. Conditions générales

N° Obs.	Rubrique (2)	Priorité (1)	Observations	Suite donnée	Date de mise en conformité
17	D.I.	2	04/06/2026 : Protection contre les surintensités inadaptée. <i>A protéger par un dispositif de protection calibré en fonction de l'intensité admissible de la canalisation.</i> <u>OBSERVATIONS SUR LES RÉCEPTEURS ET LES PRISES DE COURANT</u> BÂTIMENT SALLE DETENTE - Cafetière		
30	G.	3	24/01/2022 : Utilisation de fiches multiples. <i>A remplacer par des socles multiples avec contact de terre et obturation automatique des alvéoles sur toutes les prises de courant.</i> COULOIR FACE TOILETTES		
18	G.	3	19/02/1997 : Eclairage par douille à bout de fils. <i>A remplacer par un appareil d'éclairage.</i> WC - 1 Appareil d'éclairage		
19	G.	3	05/12/2011 : Eclairage par douille à bout de fils. <i>A remplacer par un appareil d'éclairage.</i> SALLE REUNION - Fils au plafond		
20	C.D.	1	04/06/2026 : Conducteurs dénudés sans protection, sous tension ou susceptibles de l'être. <i>A enfermer dans une boîte de connexion appropriée.</i> ATELIER - Transformateur LEGRAND		
21	D.I.	2	12/12/2012 : Chaque primaire et secondaire du transformateur doit être protégé contre les surintensités : <i>Mettre en place une protection secondaire transformateur adaptée</i> GARAGE - Appareils d'éclairage		

1 - Les priorités sont classées de 1 à 3, dans l'ordre d'urgence décroissant

2 - Codes des rubriques :

C.D. Contacts directs	C.I. Contacts indirects	D.I. Dangers d'incendie d'origine électrique
I.S. Installations d'éclairage de sécurité des locaux électriques	D.E. Danger d'explosion	G. Conditions générales

N° Obs.	Rubrique (2)	Priorité (1)	Observations	Suite donnée	Date de mise en conformité
22	G.	3	12/12/2012 : Le matériel utilisé doit présenter un degré de protection en rapport avec les risques encourus : les degrés de protection en fonction de chaque local ou emplacement sont signalés au chapitre II.4 du dossier technique de référence. <i>A remplacer par un matériel possédant les indices de protection IP33 et IK02</i> . - Appareillage		
23	G.	3	12/12/2012 : Le matériel utilisé doit présenter un degré de protection en rapport avec les risques encourus : les degrés de protection en fonction de chaque local ou emplacement sont signalés au chapitre II.4 du dossier technique de référence. <i>A remplacer par un matériel possédant les indices de protection IP33 et IK02</i> . - Cable en attente sur domino (sous Mezzanine)		
24	C.D.	1	23/11/2009 : Connexions accessibles. <i>A enfermer dans boîte appropriée possédant les indices de protection minimum IP et IK</i> . LOCAL SIVOM		
	G.	3	22/11/2010 : Les équipements ou locaux repérés par le sigle NVI dans les tableaux du chapitre IV n'ont pu être vérifiés pour des raisons d'inaccessibilité. Il en est de même des éléments suivants : - canalisation app. éclairage		
26	G.	3	24/01/2022 : Absence de verrine. <i>A remettre en place.</i>		
25	G.	3	23/11/2009 : Fixation non assurée. <i>A refixer.</i> PETITE RÉSERVE PRODUIT		
	G.	3	24/01/2022 : Les équipements ou locaux repérés par le sigle NVI dans les tableaux du chapitre IV n'ont pu être vérifiés pour des raisons d'inaccessibilité. Il en est de même des éléments suivants : - Appareil(s) d'éclairage		
27	G.	3	24/01/2022 : Absence de verrine. <i>A remettre en place.</i> EXTERIEUR CUISINE EXTERIEURE (ASSO) - PC extérieure		
28	D.I.	2	04/06/2026 : Traces d'échauffement constatées. <i>Remplacer les matériels et canalisations détériorés.</i> - Dominos apparents dans boîte encastrée sous meuble et au dessus plaques		

1 - Les priorités sont classées de 1 à 3, dans l'ordre d'urgence décroissant

2 - Codes des rubriques :

C.D. Contacts directs

C.I. Contacts indirects

D.I. Dangers d'incendie d'origine électrique

I.S. Installations d'éclairage de sécurité des locaux électriques

D.E. Danger d'explosion

G. Conditions générales

N° Obs.	Rubrique (2)	Priorité (1)	Observations	Suite donnée	Date de mise en conformité
29	C.D.	1	27/01/2025 : Couvercle absent. <i>A remettre en place.</i>		
1 - Les priorités sont classées de 1 à 3, dans l'ordre d'urgence décroissant					
2 - Codes des rubriques :					
C.D. Contacts directs		C.I. Contacts indirects		D.I. Dangers d'incendie d'origine électrique	
I.S. Installations d'éclairage de sécurité des locaux électriques		D.E. Danger d'explosion		G. Conditions générales	